

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bourges, le 16 janvier 2017

MISE EN SERVICE D'UN RADAR DISCRIMINANT LE JEUDI 19 JANVIER 2017 À 00 H 00

La préfecture du Cher **vous informe que le radar vitesse installé le long de l'autoroute A71, sur la commune de Marmagne, a été remplacé par un radar discriminant.**

Sa mise en service aura lieu le jeudi 19 janvier 2017 à 0h00.

Au total 5 dispositifs discriminants seront opérationnels dans le Cher, 4 sont déjà en fonctionnement (2 sur la RD926 depuis 2013, 1 sur la RN151 depuis l'été 2016 et 1 sur l'A71 - commune de Foecy depuis décembre dernier).

Les radars discriminants permettent :

- de différencier le gabarit des véhicules (véhicules légers et motos par rapport aux poids-lourds) du fait des vitesses différentes qui s'appliquent à ces catégories ;
- d'identifier avec certitude le véhicule en infraction dans le cas où plusieurs apparaissent sur un cliché.

Protéger l'ensemble des usagers de la route et permettre à tous de circuler sur une route plus sûre et de manière plus sereine est l'un des objectifs des radars automatiques.

L'action de l'ensemble des acteurs locaux et nationaux en matière de sécurité routière a permis de modifier le comportement des conducteurs. Grâce à la mobilisation de tous, le nombre de tués sur les routes du Cher a ainsi chuté de 45 en 2006 à 14 en 2016. Il faut poursuivre et amplifier les efforts pour que cette insécurité routière diminue considérablement.

La Préfète du Cher,

Contacts presse :

Bureau de la communication interministérielle : 02 48 67 34 36 – pref-communication@cher.gouv.fr

Préfecture du Cher - Place Marcel Plaisant - CS 60022 - 18020 BOURGES Cedex

Tél. : 02 48 67 18 18 – Télécopie : 02 48 67 34 44 - www.cher.gouv.fr